

Allocation contrat de sécurité et de société

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 19/07/2013

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à octroyer une allocation contrat de sécurité et de société destinée aux communes ex-contrats de sécurité et de société, dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention.

Le montant de cette allocation s'élève pour 2013 à 15.103.000 euros. L'allocation est octroyée à 29 villes pour être investie dans les secteurs suivants :

- contribution au fonctionnement des zones de police
- lutte contre la criminalité, les nuisances et le sentiment d'insécurité
- la sécurité incendie et intoxication au CO
- la prévention de la radicalisation violente

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Emilie Rossion](mailto:emilie.rossion@ibz.fgov.be) <emilie.rossion@ibz.fgov.be>

Porte-parole (F) de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

+32 2 504 85 75
+32 473 13 97 58

[Ingrid Van Daele](mailto:Ingrid.VanDaele@ibz.fgov.be) <Ingrid.VanDaele@ibz.fgov.be>

Porte-parole (N) de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

+32 2 504 85 28
+32 470 320 262